



## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

### MISSION INTER SERVICES DE L'EAU

*Coordination des services de l'État  
dans le domaine de l'eau*

D.D.A.F. - D.D.E. - D.D.A.S.S. - C.S.P.

PRÉFECTURE : bureau de l'Environnement

## Communiqué de presse Gestion de l'eau dans le bassin de l'Adour 1<sup>er</sup> août 2005

Le département des Hautes-Pyrénées connaît un épisode de sécheresse sévère. Cependant, les pluies du 28 et 29 juillet ainsi que les précipitations en cours apportent un peu de répit. Ainsi, les débits de l'Adour sont remontés au dessus des débits objectifs d'étiage depuis le 29 juillet à Estirac et depuis le 30 juillet à Aire sur Adour.

En conséquence :

→ **sur le bassin de l'ADOUR en amont d'Estirac** : l'arrêté préfectoral du 28 juillet limitant les usages de l'eau (niveau 2 du plan de crise), ainsi que les arrêtés préfectoraux du 27 juillet spécifiques à l'**Alaric** et au bassin de l'**Echez** et de la **Gespe**, sont **suspendus jusqu'au jeudi 4 août 2005 à 14 heures** ;

→ **sur le bassin de l'ADOUR zone nord d'Estirac** : en cohérence avec le département du Gers, l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2005 limitant les usages de l'eau (niveau 3 du plan de crise) est **suspendu à compter du lundi 1er août à 14 heures jusqu'au samedi 6 août à 14 heures**. Le tour d'eau entrera à nouveau en vigueur à compter du samedi 6 août 2005 à 14 heures par une interdiction sur les secteurs A et C.

Les prévisions météorologiques et l'évolution des débits laissent supposer que la situation pourrait rapidement redevenir difficile. Dans ce cas, de nouvelles mesures de limitation des usages seront prises, sur la base d'une **solidarité renforcée de tous les usagers de l'eau**.

### Adresse et secrétariat de la M.I.S.E.

Cité administrative - Boite postale 1710 - 65017 Tarbes cedex 9 -

☎ 05 62 44 59 65 - 📠 05 62 51 16 04 - 📧 [mise.ddaf65@agriculture.gouv.fr](mailto:mise.ddaf65@agriculture.gouv.fr)